



Mairie d'AUBY
Fourniture, pose et dépose de pneumatiques
et prestations techniques associées pour les véhicules
poids lourds et engins spéciaux
Avenant 1
Décision n° 2026/096/MP

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

ID : 059-215900283-20260625-DD_2026_096-CC



Publié le 2 juillet 2026

Vu l'article L 2122.22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 12 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2194-1 et R. 2194-8 relatifs aux modifications non substantielles des marchés en cours d'exécution;

Vu l'accord-cadre n°2025-16 ayant pour objet la Fourniture, pose et dépose de pneumatiques et prestations techniques associées pour les véhicules poids lourds et engins spéciaux, notifié le 21 août 2025 à la société FIRST STOP AYME;

Vu la nécessité d'ajouter une nouvelle référence de pneumatiques non prévue initialement au bordereau des prix unitaires ;

Vu la clause de réexamen prévue aux articles 4.3.1.1 et 4.4.1 du CCAP permettant la modification ;

Vu le projet d'avenant n°1 ;

Considérant que l'avenant n°1 a pour objet d'ajouter à l'accord-cadre un nouveau prix au bordereau des prix unitaires, correspondant à l'introduction d'une nouvelle référence de pneumatiques

Considérant que cette modification n'a aucune incidence financière directe sur l'économie du contrat, le montant maximum de l'accord-cadre demeurant inchangé;

Considérant que cette modification présente un caractère non substantiel, qu'elle ne remet en cause ni l'économie générale du contrat, ni son objet, ni les conditions initiales de la mise en concurrence, conformément aux dispositions de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique;

Considérant que les autres clauses du marché initial demeurent applicables en l'état

Mairie d'AUBY
Fourniture, pose et dépose de pneumatiques
et prestations techniques associées pour les véhicules
poids lourds et engins spéciaux
Avenant 1
Décision n° 2026/096/MP

Le Maire,

Décide,

Article 1

D'approuver et de procéder à la signature de l'avenant n° 1 relatif à l'accord-cadre n°2025-16 de "Fourniture, pose et dépose de pneumatiques et prestations techniques associées pour les véhicules poids lourds et engins spéciaux" avec la société FIRST STOP AYME.

Article 2

La présente décision sera :

- Publiée sur le site Internet de la Ville,
- Inscrite au registre des décisions du Maire,
- Transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou via l'application "Télérecours citoyens" (www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

AUBY,

Bernard CZECH

Maire

Signé électroniquement par
Bernard Czech



Le 25 juin 2026